

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 785 DU 4 AVRIL 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Notre histoire n'est pas écrite d'avance. On ne bâtit pas un pays à partir des défauts des autres, mais à partir des grands hommes et des bons exemples. Nous devons cultiver la mémoire de nos hommes du passé pour apprendre à faire ce qui est bien, pour avoir de bons modèles, pour inciter les jeunes à s'intéresser au beau, aux bonnes choses. »

MICHEL SOUKAR

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL

UN NOUVEAU SCANDALE

**LA GUADELOUPE EST
UN PARADIS FISCAL**



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA SOIT DISANT RÉPUBLIQUE EXEMPLAIRE

Après les aveux de Jérôme Cahuzac, c'est une révélation qui risque d'entacher un peu plus l'image de "République exemplaire" promise par François Hollande. Jean-Jacques Augier, homme d'affaires et trésorier de la campagne du chef de l'état en 2012, est actionnaire de deux sociétés offshore basées dans les îles Caïman, un paradis fiscal, selon des informations publiées par Le Monde, jeudi 4 avril. Qui est Jean-Jacques Augier ? Jean-Jacques Augier, 59 ans, est un vieil ami de François Hollande. Les deux hommes se connaissent depuis la fin des années 1970 et l'ENA, où ils font tous les deux partie de la fameuse promotion Voltaire. Polytechnicien et ancien inspecteur des finances, Augier fait fortune dans les années 1990 en dirigeant la compagnie de taxis G7. Il quitte la société en 2000, avec un parachute doré de 11 millions d'euros. Il profite de cette petite fortune pour investir en Chine, dans la boucherie et la librairie. Passionné de littérature, il devient parallèlement l'actionnaire principale du magazine Books, et rachète début 2013 le magazine gay Têtu à Pierre Bergé, pour un euro symbolique. Que lui est-il reproché ? Selon les informations publiées par des médias, Jean-Jacques Augier fonde en 2005 International Bookstores Limited. Une société qu'il monte avec un ami français et un investisseur chinois, et qu'il implante aux îles Caïman, un paradis fiscal. Le Monde précise qu'en 2008-2009, Jean-Jacques Augier "participe à la création d'une deuxième entité offshore, également localisée aux Caïmans, cette fois avec plusieurs actionnaires internationaux". Que répond l'intéressé ? Jean-Jacques Augier confirme au Monde ces informations, mais nie toute activité illégale. Je n'ai "ni compte

bancaire personnel ouvert aux Caïmans ni investissement personnel direct dans ce territoire", explique-t-il, affirmant que c'est à la demande de son partenaire chinois que le choix s'est porté sur les îles Caïman. "S'agissait-il, pour ce haut dignitaire chinois, de ne pas payer d'impôt sur sa plus-value de cession ?", s'interroge alors Le Monde, qui souligne cependant qu'il s'agit d'"un montage alors très à la mode auprès des entrepreneurs chinois". "J'ai investi dans cette société par l'intermédiaire de la filiale d'Eurane en Chine, Capital Concorde Limited, un holding qui gère toutes mes affaires chinoises", précise Augier. "L'investissement dans International Bookstores apparaît au bilan de cette filiale. Rien n'est illégal", ajoute-t-il, reconnaissant toutefois avoir "peut-être manqué de prudence". "Même si ces opérations sont légales, fallait-il qu'un inspecteur des finances, membre de l'un des grands corps de l'Etat, et porteur des valeurs de la République, participe à de tels montages, cautionnant ainsi l'opacité financière des territoires offshore ?. D'où proviennent ces révélations ? Ces informations sont issues de milliers de documents transmis au Monde par des journalistes américains de l'International consortium of investigative journalists (ICIJ), dont le siège est situé à Washington. Le groupe a eu accès à des millions de fichiers concernant des fonds et des compagnies installées dans les îles Vierges britanniques, dans les îles Cook et dans d'autres paradis fiscaux. En analysant ces données, ils ont mis au jour le nom de plusieurs évadés fiscaux VIP. Parmi eux figurent le défunt magnat suisse Gunter Sachs, l'ancien ministre des Finances de Mongolie ou encore un richissime homme d'affaires américain et une collectionneuse espagnole liée à la famille Thyssen. Selon une estimation du cabinet de conseil McKinsey, cité par le Guardian, qui a collaboré avec l'ICIJ sur cette affaire, le montant des fonds dissimulés dans les paradis fiscaux du monde entier pourrait atteindre 24 000 milliards d'euros. Soit près de dix fois le Produit intérieur brut (PIB) annuel de la France.

LA GUADELOUPE EST UN PARADIS FISCAL

Un paradis fiscal est un pays ou un territoire où la fiscalité est très faible par rapport à ce que l'on considère comme la norme. Il se définit donc de manière relative et pour certains domaines d'activité. La définition peut aussi s'appliquer à une partie d'un pays. Ainsi, une "zone franche" constitue un paradis fiscal à l'intérieur d'un pays où la fiscalité est élevée. Pour l'OCDE, "il n'existe pas de critère unique, clair et objectif permettant d'identifier un pays comme étant un paradis fiscal". Le Code général des impôts français utilise, quant à lui, un euphémisme, préférant parler de "pays à régime fiscal privilégié". En général, les paradis fiscaux sont de tout petits territoires, souvent des îles, qui compensent un faible taux d'imposition par un très grand volume d'opérations au niveau mondial. Ils sont devenus un composant incontournable dans la stratégie fiscale des sociétés multinationales qui y installent des holdings où elles peuvent faire apparaître leurs bénéfices. La défiscalisation outre mer fait de la Guadeloupe un paradis fiscal qui attirent les gros contribuables à la recherche de réduction de leurs impôts. Connaître les personnes qui investissent dans notre pays est un impératif. Il nous faut connaître celles et ceux qui défiscalisent.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LE CONSEIL D' ANALYSE STRATÉGIQUE ET LA GESTION DE L'EAU

Le Centre d'analyse stratégique (CAS), institution d'expertise dépendant du Premier ministre, a présenté hier trois notes d'analyses relatives à la gestion de l'eau. Face au renchérissement des coûts du traitement de l'eau et aux risques futurs de pénurie, le CAS propose plusieurs pistes aux collectivités. Les dépenses liées aux services des eaux ont augmenté de 25% depuis 2000, note le CAS. Elles s'élèvent aujourd'hui à quelque 26 milliards d'euros par an. De plus, à la suite de la directive européenne Eaux résiduaires urbaines de 1991, la France a dû remettre en conformité la quasi-totalité de ses stations d'épuration – soit un investissement de 75 milliards entre 1991 et 2011. Mais « au vu des investissements qui restent à poursuivre » dans les collectivités, note le CAS, des efforts de rationalisation des dépenses gagneraient à être réalisés ». Le Centre propose dans ce but « d'adapter les règles budgétaires auxquelles sont assujetties les collectivités locales », notamment en généralisant « une gestion séparée de la trésorerie, distinguant la trésorerie des services d'eau potable et d'assainissement de celle du budget général ». L'idée est

d'éviter que les excédents des services d'eau ne soient affectés « au financement d'opérations du budget général ». Autre proposition : il faudrait, selon le CAS, « permettre aux collectivités de se constituer des réserves budgétaires d'une année sur l'autre » et surtout de pouvoir placer les excédents constitués par les services d'eau et d'assainissement – ce qu'interdit actuellement le CGCT. Les sommes ainsi placées pourraient servir à financer les investissements. Elles mettraient également les collectivités, estime le CAS, « en meilleure position lors des renégociations des contrats d'affermage » avec les opérateurs privés. Une note est consacrée à la protection de la ressource en eau et « aux risques stratégiques ». Le réchauffement climatique devrait en effet induire un certain nombre de problèmes dans plusieurs régions : selon des études citées par le CAS, le débit moyen annuel des cours d'eau pourrait diminuer « de 10 à 40% d'ici à 2050 ». Les bassins Seine-Normandie, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée seraient les plus concernés par cet éventuel risque de déficit hydrique. Pour y faire face, le CAS conseille de « mettre en place dès aujourd'hui des mesures d'adaptation essentielles ». Pour ce qui concerne les collectivités, le plus urgent est, pour le Conseil, de traiter le problème du rendement des réseaux, c'est-à-dire des pertes considérables dues aux fuites. Rappelant que le décret 2012-87 du 27 janvier 2012 a mis en place une obligation de rendement des réseaux d'eau publics (86% pour les réseaux urbains et entre 65 et 80% pour les réseaux ruraux), le CAS préconise que soient étudiées « toutes les solutions techniques et réglementaires » : outils de télégestion des réseaux, localisation des fuites, mise en place d'indicateurs de suivi dans les contrats de délégation de service public. Il conseille également de généraliser la tarification progressive de l'eau – les plus gros consommateurs payant plus – et que les collectivités engagent de vastes campagnes d'information et de sensibilisation à destination des usagers.

DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le système visant le zéro déchet, le recyclage en est un maillon essentiel. L'économie circulaire consiste à réintégrer une matière qui a déjà été utilisée dans la fabrication du même produit », précise Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation. À l'image de son entreprise Nord Pal Plast, fournit à des fabricants de bouteilles le plastique récupéré à partir de bouteilles usagées. Aujourd'hui, « l'économie circulaire se formalise et devient plus visible en entrant dans le champ politique », observe-t-il. Federec est membre fondateur de l'Institut de l'économie circulaire, créé

en février 2013 .L'institut rassemble des établissements d'enseignement et de recherche (Kedge Business School), l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage du papier, Ecofolio, et des entreprises : La Poste, qui utilise ses camions de livraison pour collecter du papier à recycler, GrDF, qui transforme les déchets en énergie, ou encore le Syndicat français de l'industrie cimentière, qui utilise des coproduits d'autres industries pour alimenter ses usines en combustibles alternatifs, moins polluants et moins onéreux que le charbon. D'après les calculs de McKinsey, l'économie circulaire permettrait une division par deux des coûts de fabrication des téléphones portables grâce à une récupération systématique des vieux appareils et à un démontage facilité permettant de récupérer les matériaux qui les composent, dont les métaux rares, de plus en plus stratégiques. Elle pourrait faire économiser au Royaume-Uni 1,1 milliard de dollars par an en transformant en énergie et en compost les déchets alimentaires aujourd'hui enfouis. Pour l'industrie automobile mondiale, l'économie serait de 170 à 200 milliards de dollars.

LE BIG DATA

Le «big data» se met en scène. Le Salon professionnel dédié à ce nouveau phénomène informatique a ouvert ses portes mercredi, dans le quartier de la Défense, à Paris. Pour cette deuxième édition, qui se tient jusqu'à jeudi soir, les organisateurs ont décidé de mettre l'accent sur les applications de ces nouvelles technologies. «L'an dernier, le concept n'était pas encore très connu, explique Blandine Laffargue, organisatrice de l'événement. On était davantage dans la théorie et la pédagogie. Cette année, on passe à la pratique.» Signe de l'engouement pour le sujet, le nombre de participants est passé en un an de 700 à 1.700. Le «big data» - littéralement «grosse donnée» -est le nouveau sujet à la mode dans le monde de l'informatique. Il découle d'un constat : avec la démocratisation d'Internet et la prolifération des appareils connectés, la quantité d'informations envoyées et reçues par les entreprises a explosé. Tout le défi aujourd'hui est de savoir comment stocker et surtout exploiter ces données, qui peuvent être structurées (textes, chiffres) ou non (vidéos, sons, etc.). «Les entreprises qui savent analyser ces montagnes de données peuvent jouir d'un réel avantage concurrentiel sur leur marché», considère Zouheir Guédri, directeur des activités conseil «big data» chez PwC. Tous les grands acteurs de l'informatique, d'IBM à HP en passant par SAP ou encore Teradata, se sont positionnés avec des offres d'infrastructures et de logiciels, pour profiter des perspectives prometteuses du marché : d'ici à 2015, il pourrait représenter 16,5 milliards de dollars, selon IDC, contre

3,2 milliards en 2010. Malgré le buzz, le sujet peine néanmoins à décoller en France. Selon une étude menée l'été dernier par IDC avec EMC, 70% des entreprises n'auraient pour l'instant entamé aucun projet «big data», ni même commencé à réfléchir sur le sujet. « En dehors des précurseurs, il y a un certain décalage dans l'adoption par rapport à d'autres pays, notamment anglo-saxons », confirme Cyril Meunier, analyste chez IDC. En outre, les entreprises qui ont commencé à investir se cantonneraient davantage à du «stockage amélioré» selon un spécialiste. «On observe de plus en plus de projets pilotes en entreprise, précise Patrice Poiraud, responsable de l'activité "smarter analytics" chez IBM. Mais on n'est pas encore dans une phase de massification.» Le géant américain, qui avait identifié dès 2010 le «big data» comme l'un de ses principaux axes de croissance, a lancé mercredi une nouvelle offre technologique pour l'analyse des très grands volumes de données. Le principal frein à l'adoption de ces nouvelles technologies en entreprise viendrait des difficultés à en mesurer les bénéfices. «Beaucoup de sociétés peinent encore à imaginer ce qu'il est possible de faire », constate Cyril Meunier. « Le retour sur investissement n'est pas toujours facile à visualiser, abonde Jean-Paul Alibert, responsable de l'innovation chez HP France. C'est pourquoi on passe beaucoup de temps avec les clients pour présenter des cas pratiques.» HP, qui a multiplié les acquisitions dans le domaine - dont celle d'Autonomy -, a encore prévu d'investir 1 milliard de dollars en 2013 sur ce marché. Les applications, dans le domaine du marketing notamment, sont de plus en plus nombreuses. Si le démarrage est encore lent, le marché pourrait bientôt s'envoler. « Les entreprises s'interrogent encore sur les usages. Mais 2014 devrait être l'année de l'investissement en France sur les différentes offres "big data", prédit Zouheir Guédri, chez PwC. Les budgets informatiques restent globalement limités mais, sur ces sujets-là, c'est plus facile à débloquer.» C'est ainsi que l'on reconnaît, selon la définition du cabinet McKinsey, qui a évoqué le sujet dès 2011, un produit «big data». Ces «3 V» font référence au «volume» de données (de l'ordre du téra-ou du pétaoctet), à leur «variété» (vidéos, sons, etc...) et à la «vélocité» ou vitesse de traitement. Les experts ont tendance à rajouter un quatrième V pour «valeur», alors que le « big data » se définit de plus en plus par la valorisation de la donnée.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LES TRANSACTIONS VERS DES PARADIS FISCAUX DÉVOILÉES

C'est une fuite informatique qui va secouer le monde de la finance: 2,5 millions de fichiers qui proviennent de sociétés offshore situées dans des lieux bien connus de l'évasion fiscale. Toutes ces données ont été analysées par 86 journalistes à travers le monde. Résultat : des millions de transactions vers des paradis fiscaux sont dévoilées. La planète entière est concernée... L'information circule depuis minuit sur les sites internet des médias impliqués dans cette révélation. Le Soir en Belgique mais aussi The Guardian, la BBC, Radio Canada, l'Espresso en Italie, des médias en Thaïlande, en Afrique du Sud ou encore en Russie. Sont concernés: des entreprises mais aussi des particuliers dans 170 pays différents qui ont tenté de cacher leur argent en toute discrétion. Selon Le Soir, des Belges seraient impliqués. Des diamantaires anversoises notamment, des gérants de banques, des laboratoires pharmaceutiques, des conseillers fiscaux des trois Régions du pays, des cadres de banques et des anonymes partout en Belgique. Des résidents bruxellois, uclois, dinantais ou de Waterloo en Brabant wallon seraient aussi repris dans le lot. Tout cela reste encore assez flou. Mais on sait que la fuite a eu lieu fin 2011. Il s'agit 2,5 millions de fichiers appartenant à 120 000 sociétés offshore. Alain Lallemand, journaliste au Soir, explique: "La première fuite, elle est arrivée il y a un peu plus d'un an et demi sous forme d'un disque dur, une sorte de mode d'emploi, dans les mains d'un journaliste australien, qui est membre, directeur d'un réseau international de journalistes". Deux millions de courriels et autres documents, provenant essentiellement de Iles Vierges britanniques, attesteraient de la présence dans des paradis fiscaux de quelques 32 mille milliards de dollars, estime un spécialiste de le bureau de conseil McKinsey. Ces documents ont donc abouti entre les mains du consortium international pour le journalisme d'investigation à Washington. Le consortium a délégué l'analyse de ces documents à 86 journalistes à travers le monde. Le résultat doit être publié ce jeudi. Les conséquences notamment politiques pourraient être explosives. "Il y a des conséquences politiques déjà connues, notamment pour les ayants droits de la fortune

disparue des Marcos. Les Philippines ont donc déjà dit qu'ils étaient intéressés à retrouver cette fortune disparue pour la restituer au Trésor public. Il y a des conséquences également pour la manière dont la fortune de Mugabe au Zimbabwe a disparu, on retrouve un officiel de très haut rang en Thaïlande qui a servi d'homme de paille. Je suppose également que quand on retrouve les comptes offshore avec Dubai de diamantaires anversois indiens, on peut se poser des questions sur les échanges qui ont lieu entre les places diamantaires d'Anvers et de Dubai..."De l'époux d'une sénatrice canadienne à la plus riche collectionneuse d'art espagnole, la baronne Carmen Thyssen-Bornemisza: la divulgation des noms des détenteurs de ces comptes se fait déjà au compte-goutte. Le président d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, et sa famille pourraient être éclaboussés, comme la femme du vice président russe, Olga Shuvalova. Le nom d'un associé de l'oligarche russe décédé, Boris Berezovsky serait également cité; ainsi que celui de l'ex-ministre des Finances de Mongolie, qui a déjà dû faire un pas de côté, et pourrait renoncer à toute carrière politique. En France, en pleine affaire Cahuzac, François Hollande pourrait encore une fois être déstabilisé par une révélation. Le Monde écrit ainsi que Jean-Jacques Augier, trésorier de François Hollande pendant la campagne présidentielle de 2012, serait actionnaire de deux sociétés offshore dans les îles Caïmans, via son holding financier. Les pays de l'Union européenne doivent "se saisir de la question", dit la Commission. La Commission européenne demande aux pays de l'Union d'adopter notamment une définition commune de ce qu'est un paradis fiscal. Elle a rappelé que l'évasion fiscale coûtait "plus de 1000 milliards" d'euros par an à l'Europe. Interrogé au cours d'un point de presse, le porte-parole de la Commission européenne, Olivier Bailly, a refusé de commenter la liste des personnalités concernées. Il a cependant rappelé que la Commission européenne "a une position très ferme sur la fraude fiscale en générale" et avait déjà proposé en décembre dernier des mesures qui "sont encore en attente d'accord de la part des États membres" de l'UE. "Pour la Commission, il ne doit y avoir aucune complaisance quelle qu'elle soit pour les individus, les sociétés ou les pays tiers qui contournent les lois internationales pour organiser la fraude fiscale", a-t-il ajouté.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

HAÏTI : MULTIPLICATION DES PROGRAMMES SOCIAUX

Inspiré du modèle dominicain, le système d'assistance sociale mis en oeuvre sous l'administration du président Michel Joseph Martelly n'a pas cessé de s'étendre . En effet, « Ti manman cheri, Bon solidarite, Kore etidyan, Kore moun andikape, Kore granmoun, Panye solidarite, Kantin mobil » sont, entre autres, les programmes sociaux sur lesquels repose le système national d'assistance sociale dénommé « Ede pèp » du chef de l'Etat. Présentation succincte de quelques programmes de « Ede Pèp »

Un accord tacite a été conclu entre l'Etat haïtien et une compagnie de téléphonie mobile de la place pour la concrétisation du programme « **Ti manman cheri** » qui aide certaines mères à supporter leurs familles et à investir dans l'éducation de leurs enfants. A travers ce programme, le gouvernement apporte une assistante financière qui varie entre 400 et 800 gourdes chaque mois pendant un semestre aux mamans bénéficiaires du programme.

Très impopulaire dans le milieu étudiant, le programme « **Kore etidyan** » octroie une aide financière de l'ordre de 2 000 gourdes à chaque étudiant enregistré dans ledit programme. Ce versement se fait via une maison de transfert le 15 de chaque mois pendant huit mois.

« **Kore moun andikape et Kore granmoun** »: à travers ces deux programmes, le gouvernement veut assurer la prise en charge des personnes les plus vulnérables de la population et qui sont dans l'incapacité de travailler. Les bénéficiaires reçoivent chaque deux mois 800 gourdes sur une période de neuf mois. A partir de ce programme, le gouvernement veut toucher 25 000 handicapés et 25 000 vieillards munis d'un téléphone portable et d'une carte d'identification nationale. Toutefois, le prix du panier alimentaire ne cesse d'augmenter, selon la Coordination nationale de la sécurité alimentaire. De décembre 2012 à janvier 2013, il a augmenté de 1,3 % passant de 479 gourdes à 486 gourdes. Il a continué sur la même lancée de janvier à février. Le prix du panier alimentaire a connu une hausse de 1,4% atteignant la barre de 492,5 gourdes.

Le gouvernement a aussi mis sur pied un programme pour venir en aide à la population sinistrée après une catastrophe imprévisible. «**Bon solidarite**», c'est ainsi qu'il a baptisé ce programme à travers lequel un

don de 1 000 gourdes sera octroyé à chaque famille victime. Un don jugé insuffisant pour une famille qui a tout perdu lors d'une catastrophe.

Kantin mobil est un programme destiné à produire 48 000 plats chauds chaque jour à travers 12 postes, à raison de 4 000 chacun. Ces plats sont ensuite distribués à la population sur des camions dans le but d'apporter une solution partielle aux habitants des quartiers urbains qui souffrent de la faim. Les cantines seront ainsi réparties dans les 10 départements du pays au niveau des chefs-lieux. La distribution tiendra compte de l'état des routes dans les zones d'intervention.

Le programme « **Panye solidarite** » est conçu spécialement pour combattre le problème de l'insécurité alimentaire dans le pays. Le gouvernement trouve bon de distribuer environ 733 400 paniers alimentaires aux familles vivant dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Les bénéficiaires n'auront droit qu'à un panier composé uniquement de produits locaux. Toutefois, ce programme ne permet pas de réduire le pourcentage de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire pendant ces deux dernières années.

En fait, les différents programmes qui composent le système d'assistance sociale du gouvernement paraissent, pour certains, superflus. « Donner 400 gourdes par mois à une mère de famille ou accorder 800 gourdes tous les 2 mois à un handicapé est insignifiant quand on considère le prix actuel du panier de la ménagère », selon un responsable d'organisme oeuvrant en faveur des personnes handicapées.

POUR LE FMI, PAS DE SOLUTION UNIQUE POUR LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DES CARAÏBES

Le Fonds monétaire international (FMI) déclare qu'il n'y a pas de «solution unique» qui permette aux pays des Caraïbes à faire face à leurs divers problèmes tels que la dette élevée, faible croissance, l'atténuation des vulnérabilités et renforcer le système financier. Le FMI a déclaré que la croissance dans les Caraïbes a stagné au cours des deux dernières décennies, à l'exception des pays exportateurs de matières premières. La dernière poussée de croissance rapide dans les années 1980 a été principalement alimentée par l'expansion du tourisme, la production de bananes, et des investissements publics, il dit, notant que de nombreuses économies de la Caraïbe face à élevé et croissant de la dette au produit intérieur brut (PIB) des ratios qui mettent en péril les perspectives de

moyen viabilité de la dette terme et la croissance. En 2012, dans l'ensemble de la dette du secteur public a été estimée à environ 79 pour cent du PIB régional. Dans un article intitulé " Caraïbes ,Défis de la dette élevée et de la faible croissance», l'institution basée à Washington, a déclaré que de nombreux États des Caraïbes sont à un moment critique et doivent choisir des stratégies audacieuses pour relever les défis . «Compte tenu de l'ampleur de l'effort nécessaire, aucune règle unique existe pour répondre à tous les défis dans les Caraïbes», a indiqué le FMI, ajoutant que "l'ajustement budgétaire est inévitable compte tenu de l'ampleur des déséquilibres budgétaires et extérieurs et du surendettement". Le FMI a déclaré qu'une stratégie globale de croissance remplacerait la demande du secteur public par un financement du secteur privé. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la pertinence de l'instrument du taux de change comme un élément favorisant la croissance. «Compte tenu des coûts exceptionnellement élevés des catastrophes naturelles, les petits États des Caraïbes devraient être considérés comme des candidats de première ligne pour le soutien en cas de changement climatique ." Le FMI a déclaré que les travaux devraient être renforcées, tant pour anticiper, identifier et prévoir les vulnérabilités actuelles du système financier à l'inévitable rééquilibrage des économies en difficulté, et à renforcer le cadre prudentiel et réglementaire pour réduire les vulnérabilités à long terme. L'institution financière a déclaré que la restructuration de la dette doivent faire partie de la stratégie de ces pays pour revenir à la durabilité, étant donné l'ampleur de l'effort budgétaire . "Toutefois, son succès dans la région a été partielle et insuffisante . "Par conséquent, plus de travail est nécessaire pour préciser le moment où la restructuration de la dette sera ou ne sera pas indispensable , ainsi que pour comprendre sa portée , et ses dangers dans le cadre d'une solution permanente." Selon le FMI cet ambitieux programme va au-delà de ses domaines d'expertise, et aurait besoin d'impliquer tous les partenaires du développement au niveau international et régional. Le programme de travail énumère un ensemble de stratégies ciblées sur chaque problème de la région. Par conséquent, il sera important de collaborer étroitement avec les autres IFI (y compris le Cadre de la Banque mondiale de la dette globale). Il a déclaré que cette collaboration a déjà commencé. Le FMI a aussi déclaré que les pays des Caraïbes devront également surmonter d'importantes contraintes politiques pour collaborer avec lui dans un tel exercice d'adaptation difficile. «La collaboration avec d'autres institutions ... devraient permettre de résoudre toute« stigmatisation »attaché aux programmes du Fonds. Le FMI a déclaré que le succès de CARTAC (Le Centre régional d'assistance technique) pour fournir

une assistance technique dans un cadre régional suggère que les Caraïbes préfèrent cette approche.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : Il y a eu des transactions sur 12 actions dont 2 fermes négociés. Le volume du marché s'est élevé à 544.695 unités d'une valeur de plus de \$ 8.887.442. La JSE All Composite a reculé de 54,89 points (0,07%) pour clôturer à 77,776.94.

TRINIDAD : Il y a eu des opérations sur 13 titres dont 5 fermes négociés. L'activité sur le marché a enregistré un volume de 76.478 parts d'une valeur de 949,173.55 \$. L'indice Composite a augmenté de 0,27 points (0,02%) pour clôturer à 1,097.59.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a baissé de 914.59 points (- 1.65%) pour clôturer à 54,648.15.

ASIE

Les Bourses asiatiques reculent ce jeudi matin, après des statistiques d'emploi décevantes aux États-Unis et une forte baisse des cours du pétrole. Seule la place de Tokyo garde le moral après l'annonce ce matin par la banque centrale japonaise de nouveaux achats d'actifs. L'indice Nikkei, malgré un début de séance dans le rouge, a inversé la tendance et flambait de 2,2% vers la fin de la séance... De leur côté, Hong Kong et Shanghai (indice Composite) cèdent environ 0,1% en séance, Taiwan avance de 0,3% et la Bourse de Séoul perd 1,2% sur fond de menaces de plus en plus précises de la part de la Corée du Nord. Enfin, Sydney recule de 0,9%, Singapour perd 0,3% et Bombay (indice BSE Sensex) lâche 0,6%. Hier soir, le Dow Jones a cédé 0,7% et le Nasdaq a perdu 1,1% après la publication de l'enquête ADP sur l'emploi, qui a fait état de créations d'emplois nettement moins importantes que prévu dans le secteur privé en mars (158.000 au lieu de 200.000 attendus). Les statistiques officielles de mars seront publiées vendredi... Au Japon, la BOJ a donc annoncé ce matin une accélération et une amplification de ses mesures d'assouplissement monétaire, afin d'atteindre son nouvel objectif de 2% d'inflation à horizon de deux ans. La Banque centrale japonaise va

acquérir davantage d'obligations et ses achats porteront sur des échéances plus longues, une politique qui se rapproche des achats illimités espérés par les marchés... Les achats mensuels de titres atteindront désormais 7.000 Milliards de Yens par mois (74 Mds\$), un montant qui s'approche des efforts de la Réserve fédérale américaine (85 Mds\$ par mois).

ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé en légère hausse jeudi une séance hésitante, choisissant de se concentrer sur la nouvelle politique monétaire très accommodante du Japon plutôt que sur des chiffres décevants sur l'emploi américain: le Dow Jones a gagné 0,38% et le Nasdaq 0,20%. Selon des résultats définitifs, l'indice Dow Jones Industrial Average s'est apprécié de 55,76 points à 14.606,11 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, de 6,38 points à 3.224,98 points. Le S&P 500 s'est adjugé 0,40% (+6,29 points) à 1.559,98 points. Le marché, qui avait terminé mercredi nettement dans le rouge, "est aidé par les banques centrales, entre la décision par le Japon d'un assouplissement monétaire important et le fait que la banque centrale européenne conserve sa propre position", a remarqué Michael James, de Wedbush Morgan Securities. Voulant montrer qu'elle est prête à "faire tout ce qui peut l'être" pour extraire le pays de la déflation qui bride son activité économique depuis une quinzaine d'années, la banque centrale du Japon (BoJ) a en effet décidé jeudi d'accélérer et amplifier ses mesures d'assouplissement. Sans surprise, la Banque centrale européenne (BCE) a de son côté laissé inchangé jeudi son principal taux directeur, à son plus bas niveau historique auquel il stationne depuis juillet 2012. Parallèlement, le marché n'a pas cédé à la panique après l'annonce à Washington d'une hausse des inscriptions au chômage dans les derniers jours de mars aux États-Unis, pour la troisième semaine de suite et bien supérieure aux prévisions des analystes.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse de quelque 1% jeudi, les investisseurs ayant pris leurs bénéfices sur certains secteurs qui ont récemment surperformé, la Banque centrale européenne (BCE) n'ayant annoncé aucune mesure de soutien à une économie européenne pourtant mal en point. À Paris, le CAC 40 a terminé en repli de 0,77% (-28,80 points) à 3.726,16 points. Le Footsie britannique a perdu 1,19% et le Dax allemand 0,73%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a cédé 0,67%. Les secteurs technologique, industriel et celui des biens de consommation courante, qui évoluent tous trois à de multiples de valorisation supérieurs à leur moyenne sur 10 ans, ont perdu respectivement 1,64%, 1,43% et 1,26%. La BCE anticipe une reprise économique progressive dans la zone euro dans le courant de l'année, mais elle continuera de suivre de près tous les indicateurs et se tient prête à baisser les taux si cela s'avère nécessaire, a déclaré jeudi Mario Draghi, président de la BCE. Lors d'une conférence tenue après la décision de l'institution de Francfort de laisser son taux directeur à 0,75% - niveau le plus élevé des grandes banques centrales internationales - Mario Draghi a déclaré qu'un consensus s'était dégagé du conseil de politique monétaire pour ne pas considérer à ce stade le loyer de l'argent. Mais il a ajouté que la BCE était "prête à agir" en raison des incertitudes pesant sur les perspectives de reprise

de l'économie de la zone euro.

CHANGE

L'euro rebondissait légèrement jeudi face à un dollar déstabilisé par un regain d'inquiétude sur le marché du travail américain à la veille du très important rapport mensuel sur l'emploi et le chômage aux États-Unis, les cambistes faisant fi de commentaires prudents de la BCE. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2855 dollar contre 1,2845 dollar mercredi vers 21H00 GMT. Vers 13H35 GMT, l'euro était tombé à 1,2746 dollar, son niveau le plus faible depuis le 21 novembre 2012. La monnaie unique européenne montait face à la monnaie nippone à 123,53 yens contre 119,43 yens mercredi soir. L'euro est même monté vers 16H00 GMT à 123,94 yens, son plus haut niveau depuis deux semaines. Le dollar aussi grimpait face à la monnaie japonaise à 96,10 yens contre 92,96 yens la veille. Vers 16H00 GMT, le billet vert a atteint 96,41 yens, son niveau le plus fort depuis trois semaines. Le billet vert se trouvait sous pression face à la monnaie unique européenne après l'annonce d'une hausse inattendue des nouvelles inscriptions aux allocations chômage aux États-Unis la semaine dernière, pour atteindre leur niveau le plus élevé depuis fin novembre. Vers 16H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro à 84,59 pence pour un euro, comme face au billet vert à 1,5196 dollar. La devise helvétique baissait face à l'euro à 1,2160 franc suisse pour un euro, et se stabilisait face au billet vert à 0,9459 franc pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.546,50 dollars au fixing du soir - après être tombée vers 09H25 GMT à 1.540,29 dollars, son plus bas niveau depuis fin mai 2012 - contre 1.574,75 dollars mercredi. La devise chinoise a terminé à 6,2060 yuans pour un dollar contre 6,2014 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole accentuaient leur repli jeudi en fin d'échanges européens, reculant à Londres à leur plus bas niveau depuis cinq mois, dans un marché toujours miné par les inquiétudes sur la demande d'or noir aux États-Unis après un nouvel indicateur décevant sur l'emploi américain. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 105,85 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,26 dollar par rapport à la clôture de mercredi. Il a glissé jusqu'à 105,73 dollars vers 15H00 GMT, un niveau plus vu depuis début novembre. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 1,92 dollar à 92,53 dollars. Les cours de l'or noir creusaient leurs pertes après avoir dégringolé mercredi de près de 3 dollars à New York, comme à Londres, leur plus fort repli quotidien en 5 mois sur une séance, après l'annonce d'un nouveau gonflement hebdomadaire des réserves de brut aux États-Unis, désormais à leur plus haut niveau depuis juillet 1990. Les prix du pétrole ont essuyé un coup de semonce mercredi, après des chiffres sur les stocks (de brut) aux États-Unis qui ont provoqué une intensification des inquiétudes déjà vives sur la demande énergétique américaine.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

LA FORCE MAJEURE DANS LES CONTRATS

Comme indiqué dans nombre de Conditions Générales de Vente, une partie s'exonère habituellement de sa responsabilité contractuelle du fait de la survenance d'un cas de force majeure (1). L'existence d'un cas de force majeure est soumise à l'interprétation des juges du fond (2). Afin d'éviter l'aléa de l'interprétation des tribunaux, les parties peuvent prévoir leur propre définition de la force majeure dans une clause spécifique de leur contrat ou même renoncer à invoquer la force majeure pour s'exonérer de leurs obligations. (3).

1- Une notion jurisprudentielle fluctuante

Le Code civil ne donne pas de définition de la force majeure. Ce sont les juges du fond qui en façonnent les contours. Extériorité, imprévisibilité et irrésistibilité : la réunion de trois critères cumulatifs est en principe nécessaire même si la Cour de cassation insiste sur les deux critères les plus importants pour elles ; irrésistibilité et imprévisibilité en acceptant une définition plus souple de l'extériorité. Il a ainsi été jugé que même en l'absence d'extériorité, la survenance d'une maladie, « dès lors que cet événement, présentant un caractère imprévisible lors de la conclusion du contrat et irrésistible dans son exécution », est constitutive d'un cas de force majeure (Cass. Ass. Plén., 14 avr. 2006, 02-11168). Même si dans son arrêt précité, la Cour de cassation a paru mettre au second plan, le caractère d'extériorité de la force majeure, l'évènement doit tout de même résulter d'une cause étrangère et être indépendant de la volonté des parties. Il a, par ailleurs, été jugé que ne constituaient pas des cas de force majeure : le prononcé du règlement judiciaire du débiteur (Cass. com. 8 juill. 1981, n°76-15343) ; la mort de l'employeur, même si elle entraîne la disparition de l'entreprise, la succession restant tenue à l'égard des salariés aux diverses obligations nées des contrats de travail (Cass. soc., 10 fév. 1982, n° 80-40.044) ; l'effondrement sous le poids de la neige d'une toiture atteinte d'un vice caché, (Cass. civ., 19 juil. 1988, n° 86-11.859) ; le seul refus d'une entreprise de peinture à exécuter, dans le délai demandé, les travaux de peinture auxquels s'étaient engagés les locataires en vertu du contrat, ce refus ne mettant pas les locataires dans l'impossibilité de remplir leurs obligations (Cass. civ., 23 avr. 1975 : GP 1975.2.588). En revanche, il a été jugé que constituait un cas de force majeure, la grève du personnel d'une imprimerie, celle-ci ayant fait tout ce qui était dans son pouvoir pour en pallier les conséquences (CA Rouen, 21 avr. 1978 : GP

1979.som.260). Les éléments d'imprévisibilité et d'irrésistibilité sont, ainsi, mis en avant par la jurisprudence. A titre d'exemples, il a été jugé que constituaient un cas de force majeure : l'incendie qui a détruit totalement les locaux et les machines utilisés pour l'exploitation d'une société (Cass. soc., 20 oct. 1983, n° 40-42.056) ; de fortes chutes de neige collante qui ont entraîné des interruptions de fourniture de courant (CA Nîmes, 8 mars 1990, JCP G 1990.II.21573).

2- Les effets de la force majeure

Une partie peut s'exonérer de sa responsabilité contractuelle en démontrant la survenance d'un événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du contrat. L'article 1147 du Code civil prévoit ainsi : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part. » L'article 1148 du Code civil dispose quant à lui : « Il n'y a lieu à aucuns dommages et intérêts lorsque, par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit, le débiteur a été empêché de donner ou de faire ce à quoi il était obligé, ou a fait ce qui lui était interdit. » Pour que le débiteur soit libéré, il faut encore que l'événement qu'il invoque pour justifier l'inexécution de son obligation ait rendu absolument impossible l'exécution de cette obligation ou ait imposé la violation d'une obligation lui incombant. Ainsi, il a été jugé qu'une destruction en partie d'un hôtel par un cyclone ne rendait pas impossible la reprise de l'exploitation de celui-ci et, de fait, ne pouvant justifier le licenciement de tous les salariés (Cass. soc., 7 déc. 2005, n° 04-42.907). Si l'empêchement a rendu définitivement impossible l'exécution du contrat, celui-ci est caduc ; une demande en résolution judiciaire du contrat n'est donc pas nécessaire (Cass. com., 28 avr. 1982 : Bull. civ. IV p. 128). En revanche, si l'empêchement est momentané, l'exécution du contrat est suspendue jusqu'à l'extinction de l'empêchement (Cass. 3e civ., 22 févr. 2006, n°05-12032).

3- Élaboration d'une clause contractuelle sur le cas de force majeure

Afin d'éviter l'aléa de l'interprétation des tribunaux, les parties peuvent prévoir leur propre définition de la force majeure dans une clause spécifique de leur contrat. Les règles sur les causes exonératoires ne sont, en principe, pas d'ordre public. Ainsi, les clauses relatives à la force majeure peuvent être prévues dans tout document contractuel mais doivent être acceptées. Ainsi, est inopposable à l'acquéreur une clause des conditions générales de vente stipulant que « tous les événements pouvant entraîner un retard de fabrication des produits ou de leur livraison sont considérés comme des cas de force majeure » car cette clause ne figurait ni dans les bons de commande remplis par l'acquéreur ni dans la lettre ultérieure par laquelle le vendeur avait ratifié la commande faite par l'acquéreur mais seulement dans des documents établis postérieurement à l'accord de volontés des parties. Cette clause a, en effet, été déclarée, dans ces conditions, inopposable à l'acquéreur, dès lors qu'il n'avait pas entretenu de relations d'affaires constantes et suivies avec le vendeur (CA Aix, 6 mars 1980, Bull. Cour d'Aix 1980/1 p. 68). A l'inverse, bien qu'insérée en petits caractères

avec les autres conditions générales d'un contrat de location d'un véhicule automobile conclu entre une société de location et un commerçant, une clause excluant le caractère exonératoire de la force majeure en cas de sinistre a été réputée opposable au locataire « commerçant suffisamment averti du monde des affaires pour n'être pas surpris par des clauses usuelles dans des contrats de ce type » (CA Paris, 9 juil. 1982, BRDA 20/82 p. 22). Une clause relative à la force majeure doit tenir compte des circonstances du contrat auquel elle est attachée. Ainsi, à titre d'exemple, dans un contrat de vente, les problèmes d'exécution susceptibles de se poser et d'être qualifiés de force majeure dépendent des moyens de transport utilisés, de la nature plus ou moins fragile ou périssable des produits vendus, des États entre lesquels le paiement du prix doit intervenir. Les parties peuvent énumérer les événements (faits de la nature ou d'un tiers, notamment fournisseur, sous-traitant, autorité publique) qu'elles considèrent comme constitutifs de force majeure (CA Aix 6-3-1980 : Bull. Cour d'Aix 1980/1 p. 68). La seule survenance de l'événement visé constitue la force majeure, sans qu'il y ait lieu de rechercher, comme il est de règle pour la force majeure prévue par la loi, si le fait a été irrésistible (Cass. com., 8 juil. 1981, n° 79-15626). Toutefois, il est conseillé de ne pas procéder à une énumération car celle-ci peut comporter des oublis et n'écarte pas les contestations sur le point de savoir si tel ou tel fait entre dans la liste des cas prévus. La rédaction d'une définition claire du cas de force majeure est préférable : par exemple, définir comme un cas de force majeure le renchérissement de x % du montant des fournitures ou matières premières. En cas d'ambiguïté, les tribunaux apprécient souverainement la commune intention des parties. A titre d'exemple, il a ainsi été jugé que la clause d'un accord conclu entre une papeterie et un agent commercial en vertu de laquelle les commissions dues à ce dernier seraient réduites en « cas de force majeure dont l'effet limiterait la production » de la papeterie joue même si les obstacles rencontrés par la papeterie sont dus à sa mauvaise politique commerciale (Arrêt précité, Cass. com., 8 juil. 1981, n° 79-15626). Les parties peuvent aussi renoncer à invoquer la force majeure pour s'exonérer de leurs obligations. Tel est le cas du locataire de matériel qui, au terme du contrat de location, prend en charge toutes les détériorations et pertes dus à tous les cas de force majeure. Ne peut pas davantage se prévaloir de la force majeure celui qui a pris engagement incompatible avec la libération qu'elle implique. Il en est ainsi du bailleur qui s'est engagé à effectuer à ses frais exclusifs toutes les réparations des dégâts causés par fait de guerre. Il ne peut pas soutenir que le fait de guerre ayant entraîné une coupure d'eau dans l'immeuble loué constitue un cas de force majeure (Cass. soc., 24 janv. 1958, Bull. civ. IV p. 145).

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

FÉVRIER 2013 : - 0,3% sur un mois ; 1,5 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)

OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 4042 55 ; Agence de
presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE